



## COMMUNE DE BENQUET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DELIBERATION N°19B\_2025

Date de convocation : 12/06/2025

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19  
Présents : 13  
Absents : 6

#### Nombre de suffrages exprimés

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BENQUET, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MALLET

**Présents** : BICHAUD Emmanuel, CANDAU Jean-Marc, CLAVE Moïse, COMPAGNET Joëlle, DUPRAT Sandra, FLORENS Marc, HERMAN Eliane, KUBLER Danielle, LE BIGOT Christophe, LAMOTHE Marie-Christine, MALLET Pierre, SONNEVILLE Jean-Luc, VLAMINCK Alexia

**Absents excusés** : GERVAIS Magalie (pouvoir donné à SONNEVILLE J.L.), JOUANY Dorothee (pouvoir donné à COMPAGNET Joëlle), LABARBE Julie (pouvoir donné à KUBLER Danielle), LUCBERNET Julien (pouvoir donné à DUPRAT Sandra), MASSAROTTO Philippe (pouvoir donné à BICHAUD Emmanuel), PRINCE J.F. (pouvoir donné à FLORENS Marc)

Secrétaire de séance : DUPRAT Sandra

#### Objet : Vente épareuse

Rapporteur : Pierre MALLET

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre l'épareuse ROUSSEAU THENOR (achetée par moitié avec la Commune de Bretagne de Marsan)

Considérant que la Commune a pris la décision de faire traiter par tiers le peu de travaux lui incombant,

Considérant que la Commune de Bretagne de Marsan est d'accord avec cette vente

Considérant l'offre d'acquisition formulée par les Etablissements GRABE-BIDAU au prix de 14000 €,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la vente de l'épareuse ROUSSEAU THENOR au prix de 14 000€ (à savoir 7000 € pour la Commune de Benquet et 7000€ pour la Commune de Bretagne de Marsan)

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 24/06/2025

ID : 040-214000374-20250618-19B\_25-DE



**AUTORISE** M. le Maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précités et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Pierre MALLET



Le secrétaire de séance,